



COLDWELL BANKER

GREEN VALLEY PROPERTIES

BAREME D'HONORAIRES

Honoraires de vente ou d'acquisition d'immobilier résidentiel

Ils comprennent l'évaluation du bien, la constitution du dossier de vente, la diffusion de l'offre de vente, les prestations de visite, la négociation et l'accompagnement jusqu'à la signature de l'acte authentique.

6% TTC du prix de vente intégralement à la charge du Mandant (vendeur).

5% HT du prix de vente

Honoraires de location d'habitation soumise à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

- 8 € TTC / m² habitable, à la charge du bailleur et du locataire (visite, constitution du dossier, rédaction du bail). 10 € TTC / m² habitable en zone tendue selon la liste des communes instituée par décret national.
- Etat des lieux d'entrée et sortie 3 € TTC / m², à la charge du bailleur.
- Etat des lieux d'entrée 3 € TTC / m², à la charge du locataire

Les honoraires sont calculés sur la base de la surface habitable loi Carrez du logement.
Les taux s'entendent TVA comprise.